



BUREAU COMMUNAUTAIRE
SÉANCE DU 1 OCTOBRE 2024 À 18H00
Au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération
1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS

Présents :

1	AIX-LES-BAINS	Renaud BERETTI	
2	AIX-LES-BAINS	FRUGIER Michel	
3	AIX-LES-BAINS	MONTORO-SADOUX Marie-Pierre	
4	BOURDEAU	DRIVET Jean-Marc	Pouvoir de Nathalie FONTAINE
5	BRISON SAINT INNOCENT	CROZE Jean-Claude	
6	CHINDRIEUX	BARBIER Marie-Claire	Pouvoir de Armelle PERSON
7	CONJUX	SAVIGNAC Claude	
8	DRUMETTAZ-CLARAFOND	BEAUX-SPEYSER Danièle	Pouvoir de Nicolas JACQUIER
9	ENTRELACS	BRAISSAND Jean-François	
10	LA BIOLLE	NOVELLI Julie	
11	LE BOURGET DU LAC	MERCAT Nicolas	
12	LE BOURGET DU LAC	SIMONIAN Edouard	
13	PUGNY-CHATENOD	CROUZEVALLE Bruno	
14	RUFFIEUX	ROGNARD Olivier	Pouvoir de Brigitte TOUGNE-PICAZO
15	SAINT OFFENGE	GELLOZ Bernard	
16	SAINT PIERRE DE CURTILLE	DILLENSCHNEIDER Gérard	
17	TRESSERVE	LOISEAU Jean-Claude	
18	TREVIGNIN	CHAPUIS Nicolas	
19	VIVIERS-DU-LAC	AGUETTAZ Robert	
20	VOGLANS	MERCIER Yves	

17 communes présentes

Absents excusés :

AIX-LES-BAINS	Thibaut GUIGUE
GRESY-SUR-AIX	Florian MAITRE
VIONS	Manuel ARRAGAIN

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 24 SEPTEMBRE 2024, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 10 projets de délibérations.

Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 20 présents et 4 procurations

Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135. 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.



DÉLIBÉRATION

N° : 4 Année : 2024
Exécutoire le : 17 OCT. 2024
Publiée / Notifiée le : 17 OCT. 2024
Visée le : 08 OCT. 2024

MARCHÉS PUBLICS

Marché n°2024-21 : Fourniture et mise en œuvre de panneaux photovoltaïques sur le site d'AQUALAC à Aix-les-Bains – Lot 3 : Plafonds tendus – Avenant n°1

Monsieur le Président rappelle que Grand Lac déploie une politique en matière de transition énergétique, notamment en termes d'équipement et d'installation sur ses bâtiments. La baisse de la consommation énergétique et le développement de la production solaire font partie des enjeux et des priorités de Grand Lac. Le site d'AQUALAC fait partie des bâtiments pouvant recevoir un nouveau système de production d'énergie, avec l'installation d'une centrale photovoltaïque en toiture.

Les travaux consistent à renforcer la structure, à fournir et mettre en place la centrale photovoltaïque sur la toiture du site, ceci comprenant tous les travaux annexes, ainsi que la dépose et la repose du plafond tendu, située dans la zone intérieure des bassins.

La maîtrise d'œuvre retenue pour ce marché (marché 23054) est le groupement d'entreprise MADIGNIER ARCHITECTE (mandataire) / INDDIGO (BE photovoltaïque) / COGECI (BE Structures).

L'opération a fait l'objet d'un allotissement.

Le lot 3 (Plafonds tendus) a été attribué à l'entreprise EURL MEUNIER pour un montant de 29 786 € HT et les travaux ont débuté le 22 juillet 2024.

À la suite du contrôle réglementaire annuel du site et à la demande du Coordonnateur de Sécurité et de Protection de la Santé (CSPS) Alpes Contrôles, la mise en place d'un coffret de chantier pour la protection de l'alimentation électrique des travaux a été demandé.

Le montant en plus-value de cette prestation est de 652.00 € HT, qu'il convient de formaliser dans le cadre du présent avenant.

Par ailleurs, lors de la réalisation de ce marché, les prestations de l'article n°5.4 du DPGF « Dépose / repose bandeau LED » ont été réalisées différemment de celles prévues lors de la consultation, entraînant ainsi une moins-value. En effet le linéaire de remise en place de bandeau LED a été moins important que celui prévu lors de la consultation.

La moins-value de cette prestation est de - 500.00 € HT.

Le montant des travaux attribué pour le lot 3 est ainsi porté à 29 938,00 HT, soit une augmentation de 0.51% par rapport au marché initial. En effet, le montant de plus-value est de 152 € HT.

Les crédits sont ouverts au budget Equipements Sportifs 2024 sur l'opération 112-03 – AQUALAC PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES.

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- APPROUVE l'avenant n°1 au lot 3 du marché 2024-21,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant n°1 du lot 3 du marché 2024-21.

Aix-les-Bains, le 1^{er} octobre 2024

Le Président,
Renaud BERETTI



La secrétaire de séance,
Julie NOVELLI

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none">- Délégués en exercice : 33- Présents : 20- Présents et représentés : 24- Votants : 24- Pour : 24- Contre : 0- Abstentions : 0- Blancs : 0 |
|---|

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Délibération 4 : Marché n.2024-21 : Fourniture et mise en oeuvre de panneaux photovoltaïques sur le site d'AQUALAC à Aix-les-Bains - Lot 3 : plafonds tendus - Avenant n.1

Date de transmission de l'acte : 08/10/2024

Date de réception de l'accusé de réception : 08/10/2024

Numéro de l'acte : d5169 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20241001-d5169-DE

Date de décision : 01/10/2024

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte :
1. Commande Publique
1.1. Marchés publics
1.1.3. Dossier d'avenant